

**VERSION FINALE APPROUVEE PAR L'EMETTEUR**

**CONDITIONS DEFINITIVES POUR LES BONS D'OPTION  
SUR ACTION**

**EN DATE DU 20 Juin 2018**

**Bons d'Option émis par**

**SG ISSUER**

*(enregistré au Luxembourg)*

Société anonyme

Siège social : 33, boulevard Prince Henry, L-1724 Luxembourg

R.C.S Luxembourg B 121.363

*(en qualité d'Emetteur)*

**bénéficiant d'une garantie inconditionnelle et irrévocable de**

**SOCIÉTÉ GÉNÉRALE**

*(enregistré en France)*

*(en qualité de Garant)*

**dans le cadre de son Programme d'Emission de Bons d'Option et de Bons  
d'Option Turbo**

Les termes utilisés ci-après seront réputés être définis pour les besoins des modalités (les "**Modalités**") figurant au chapitre "*Modalités des Bons d'Option*" du prospectus de base en date du 19 juillet 2017 approuvé par la Commission de Surveillance du Secteur Financier (la "**CSSF**"), tel que complété par les suppléments en date du 23 août 2017, du 14 novembre 2017, du 12 décembre 2017, du 17 janvier 2018, du 5 mars 2018, du 5 avril 2018, du 17 avril 2018, du 1<sup>er</sup> juin 2018 et du 12 juin 2018 approuvés par la CSSF (ensemble, le **Prospectus de Base**) qui constituent ensemble un prospectus de base au sens de la Directive 2003/71/CE du Parlement Européen et du Conseil en date du 4 novembre 2003 concernant le prospectus à publier en cas d'offre au public de valeurs mobilières ou en vue de l'admission de valeurs mobilières à la négociation, telle que modifiée (la "**Directive Prospectus**").

Le présent document constitue les conditions définitives des Bons d'Option (les "**Conditions Définitives**") décrites dans les présentes pour les besoins de l'article 5.4 de la Directive Prospectus et de l'article 8.4 de la loi luxembourgeoise relative aux prospectus pour valeurs mobilières, telle que modifiée et devant être lues conjointement avec le Prospectus de Base. L'information complète concernant l'Emetteur, le Garant et l'offre des Bons d'Option est uniquement disponible sur la base de la combinaison des présentes Conditions Définitives et du Prospectus de Base. Un résumé de l'émission des Bons d'Option est toutefois annexé aux présentes Conditions Définitives. Des exemplaires du Prospectus de Base et des présentes Conditions Définitives sont disponibles pour consultation et pour copie, sur demande et sans frais, aux jours et heures habituels d'ouverture des bureaux, au siège social de Société Générale et au bureau désigné de l'Agent Financier. Tant que les Bons d'Option seront en circulation, le Prospectus de Base sera également disponible sur le site Internet de la Bourse de Luxembourg ([www.bourse.lu](http://www.bourse.lu)) et dans le cas de Bons d'Option offerts au public ou admis à la négociation sur un marché réglementé dans l'Espace Economique Européen, le Prospectus de Base et les Conditions Définitives seront disponibles sur le site Internet de l'Emetteur ([www.bourse.societegenerale.fr](http://www.bourse.societegenerale.fr)).

**Langue du Prospectus de Base :** Langue française (la langue anglaise est fournie pour information faisant foi seulement)

**Date d'émission :** 22 Juin 2018

**Agent Placeur :** Société Générale

**Agent Financier :** Société Générale – Tours Société Générale – 92987 Paris La Défense Cedex

**Agent de Calcul :** Société Générale – Tours Société Générale – 92987 Paris La Défense Cedex

**Admission à la cote officielle et négociation :** Une demande a été présentée en vue de faire admettre les Bons d'Option à la négociation sur le Marché Réglementé d'Euronext Paris à compter de la Date d'Emission. Aucune garantie ne peut être donnée que cette demande soit approuvée.

**Action Air France-KLM (code ISIN FR0000031122)**

- **Marché de Cotation** : Euronext Paris  
 - **Taux de Conversion** : Sans objet

Tranche	Nombre de Bons	Nature du Bon	Prix d'Exercice	Date de Maturité	Lot de Bons d'Option	Prix d'émission	code mnémonique	code ISIN
A	250.000	Achat	8,50 EUR	21-Juin-19	2 Bons	0,31 EUR	J588S	LU1790360884
B	250.000	Achat	9,00 EUR	21-Juin-19	2 Bons	0,24 EUR	J589S	LU1790361007
C	250.000	Vente	5,50 EUR	21-Juin-19	2 Bons	0,16 EUR	J590S	LU1790361262
D	250.000	Achat	8,50 EUR	20-Septembre-19	2 Bons	0,37 EUR	J591S	LU1790361429
E	250.000	Achat	9,00 EUR	20-Septembre-19	2 Bons	0,30 EUR	J592S	LU1790361775
F	250.000	Achat	9,50 EUR	20-Septembre-19	2 Bons	0,24 EUR	J593S	LU1790361932
G	250.000	Achat	10,00 EUR	20-Septembre-19	2 Bons	0,19 EUR	J594S	LU1790362153
H	250.000	Achat	10,50 EUR	20-Septembre-19	2 Bons	0,15 EUR	J595S	LU1790362401
I	250.000	Achat	11,00 EUR	20-Septembre-19	2 Bons	0,12 EUR	J596S	LU1790362666
J	250.000	Vente	5,50 EUR	20-Septembre-19	2 Bons	0,20 EUR	J597S	LU1790362823
K	250.000	Vente	6,00 EUR	20-Septembre-19	2 Bons	0,28 EUR	J598S	LU1790363128
L	250.000	Vente	6,50 EUR	20-Septembre-19	2 Bons	0,37 EUR	J599S	LU1790363474
M	250.000	Vente	7,00 EUR	20-Septembre-19	2 Bons	0,48 EUR	J600S	LU1790363631
N	250.000	Vente	7,50 EUR	20-Septembre-19	2 Bons	0,61 EUR	J601S	LU1790363805
O	250.000	Achat	9,50 EUR	20-Décembre-19	2 Bons	0,29 EUR	J602S	LU1790363987
P	250.000	Achat	10,00 EUR	20-Décembre-19	2 Bons	0,23 EUR	J603S	LU1790364100
Q	250.000	Achat	10,50 EUR	20-Décembre-19	2 Bons	0,19 EUR	J604S	LU1790364449
R	250.000	Achat	11,00 EUR	20-Décembre-19	2 Bons	0,16 EUR	J605S	LU1790364795
S	250.000	Vente	5,50 EUR	20-Décembre-19	2 Bons	0,24 EUR	J606S	LU1790364878

Tranche	Nombre de Bons	Nature du Bon	Prix d'Exercice	Date de Maturité	Lot de Bons d'Option	Prix d'émission	code mnémonique	code ISIN
T	250.000	Vente	6,00 EUR	20-Décembre-19	2 Bons	0,32 EUR	J607S	LU1790364951
U	250.000	Vente	6,50 EUR	20-Décembre-19	2 Bons	0,42 EUR	J608S	LU1790365172
V	250.000	Vente	7,00 EUR	20-Décembre-19	2 Bons	0,53 EUR	J609S	LU1790365339
W	250.000	Vente	7,50 EUR	20-Décembre-19	2 Bons	0,66 EUR	J610S	LU1790365503

Vous pouvez vous procurer des informations sur les performances passées et futures de l'Action et sa volatilité sur le site internet de la Société émettrice de l'Action et sur les serveurs d'informations financières comme Bloomberg, Reuters.

**Action BNP Paribas (code ISIN FR0000131104)**

- **Marché de Cotation** : Euronext Paris
- **Taux de Conversion** : Sans objet

Tranche	Nombre de Bons	Nature du Bon	Prix d'Exercice	Date de Maturité	Lot de Bons d'Option	Prix d'émission	code mnémonique	code ISIN
A	250.000	Vente	40,00 EUR	21-Juin-19	5 Bons	0,20 EUR	J611S	LU1790365768
B	250.000	Achat	54,00 EUR	20-Septembre-19	5 Bons	0,71 EUR	J612S	LU1790365842
C	250.000	Achat	56,00 EUR	20-Septembre-19	5 Bons	0,56 EUR	J613S	LU1790366063
D	250.000	Achat	58,00 EUR	20-Septembre-19	5 Bons	0,43 EUR	J614S	LU1790366220
E	250.000	Achat	60,00 EUR	20-Septembre-19	5 Bons	0,33 EUR	J615S	LU1790366576
F	250.000	Achat	62,00 EUR	20-Septembre-19	5 Bons	0,25 EUR	J616S	LU1790366816
G	250.000	Vente	42,00 EUR	20-Septembre-19	5 Bons	0,34 EUR	J617S	LU1790367038
H	250.000	Vente	44,00 EUR	20-Septembre-19	5 Bons	0,43 EUR	J618S	LU1790367202
I	250.000	Vente	46,00 EUR	20-Septembre-19	5 Bons	0,55 EUR	J619S	LU1790367467
J	250.000	Vente	48,00 EUR	20-Septembre-19	5 Bons	0,69 EUR	J620S	LU1790367624

Tranche	Nombre de Bons	Nature du Bon	Prix d'Exercice	Date de Maturité	Lot de Bons d'Option	Prix d'émission	code mnémonique	code ISIN
K	250.000	Vente	50,00 EUR	20-Septembre-19	5 Bons	0,86 EUR	J621S	LU1790367897
L	250.000	Vente	52,00 EUR	20-Septembre-19	5 Bons	1,05 EUR	J622S	LU1790368192
M	250.000	Achat	56,00 EUR	20-Décembre-19	5 Bons	0,65 EUR	J623S	LU1790368432
N	250.000	Achat	58,00 EUR	20-Décembre-19	5 Bons	0,52 EUR	J624S	LU1790368606
O	250.000	Achat	62,00 EUR	20-Décembre-19	5 Bons	0,33 EUR	J625S	LU1790368945
P	250.000	Vente	42,00 EUR	20-Décembre-19	5 Bons	0,40 EUR	J626S	LU1790369166
Q	250.000	Vente	44,00 EUR	20-Décembre-19	5 Bons	0,50 EUR	J627S	LU1790369323
R	250.000	Vente	46,00 EUR	20-Décembre-19	5 Bons	0,63 EUR	J628S	LU1790369679
S	250.000	Vente	48,00 EUR	20-Décembre-19	5 Bons	0,78 EUR	J629S	LU1790369836

Vous pouvez vous procurer des informations sur les performances passées et futures de l'Action et sa volatilité sur le site internet de la Société émettrice de l'Action et sur les serveurs d'informations financières comme Bloomberg, Reuters.

**Action Crédit Agricole S.A. (code ISIN FR0000045072)**

- **Marché de Cotation** : Euronext Paris
- **Taux de Conversion** : Sans objet

Tranche	Nombre de Bons	Nature du Bon	Prix d'Exercice	Date de Maturité	Lot de Bons d'Option	Prix d'émission	code mnémonique	code ISIN
A	250.000	Achat	12,50 EUR	21-Juin-19	2 Bons	0,24 EUR	J630S	LU1790370099
B	250.000	Achat	13,50 EUR	21-Juin-19	2 Bons	0,13 EUR	J631S	LU1790370255
C	250.000	Vente	9,50 EUR	21-Juin-19	2 Bons	0,18 EUR	J632S	LU1790370412
D	250.000	Vente	10,50 EUR	21-Juin-19	2 Bons	0,33 EUR	J633S	LU1790370685
E	250.000	Achat	12,00 EUR	20-Septembre-19	2 Bons	0,38 EUR	J634S	LU1790370842

<b>Tranche</b>	<b>Nombre de Bons</b>	<b>Nature du Bon</b>	<b>Prix d'Exercice</b>	<b>Date de Maturité</b>	<b>Lot de Bons d'Option</b>	<b>Prix d'émission</b>	<b>code mnémorique</b>	<b>code ISIN</b>
F	250.000	Achat	12,50 EUR	20-Septembre-19	2 Bons	0,29 EUR	J635S	LU1790371063
G	250.000	Achat	13,00 EUR	20-Septembre-19	2 Bons	0,22 EUR	J636S	LU1790371147
H	250.000	Achat	13,50 EUR	20-Septembre-19	2 Bons	0,17 EUR	J637S	LU1790371493
I	250.000	Achat	14,00 EUR	20-Septembre-19	2 Bons	0,13 EUR	J638S	LU1790371659
J	250.000	Vente	9,50 EUR	20-Septembre-19	2 Bons	0,22 EUR	J639S	LU1790371907
K	250.000	Vente	10,00 EUR	20-Septembre-19	2 Bons	0,29 EUR	J640S	LU1790372111
L	250.000	Vente	10,50 EUR	20-Septembre-19	2 Bons	0,38 EUR	J641S	LU1790372384
M	250.000	Vente	11,00 EUR	20-Septembre-19	2 Bons	0,49 EUR	J642S	LU1790373432
N	250.000	Achat	12,50 EUR	20-Décembre-19	2 Bons	0,34 EUR	J643S	LU1790373606
O	250.000	Achat	13,50 EUR	20-Décembre-19	2 Bons	0,21 EUR	J644S	LU1790373945
P	250.000	Vente	9,00 EUR	20-Décembre-19	2 Bons	0,19 EUR	J645S	LU1790374166
Q	250.000	Vente	9,50 EUR	20-Décembre-19	2 Bons	0,26 EUR	J646S	LU1790374323
R	250.000	Vente	10,50 EUR	20-Décembre-19	2 Bons	0,43 EUR	J647S	LU1790374679
S	250.000	Vente	11,00 EUR	20-Décembre-19	2 Bons	0,54 EUR	J648S	LU1790374836

Vous pouvez vous procurer des informations sur les performances passées et futures de l'Action et sa volatilité sur le site internet de la Société émettrice de l'Action et sur les serveurs d'informations financières comme Bloomberg, Reuters.

**Action Société Générale (code ISIN FR0000130809)**

- **Marché de Cotation** : Euronext Paris  
- **Taux de Conversion** : Sans objet

<b>Tranche</b>	<b>Nombre de Bons</b>	<b>Nature du Bon</b>	<b>Prix d'Exercice</b>	<b>Date de Maturité</b>	<b>Lot de Bons d'Option</b>	<b>Prix d'émission</b>	<b>code mnémonique</b>	<b>code ISIN</b>
A	250.000	Achat	36,00 EUR	21-Juin-19	5 Bons	0,47 EUR	J649S	LU1790375056
B	250.000	Achat	37,00 EUR	21-Juin-19	5 Bons	0,39 EUR	J650S	LU1790375213
C	250.000	Vente	27,00 EUR	21-Juin-19	5 Bons	0,17 EUR	J651S	LU1790375569
D	250.000	Achat	36,00 EUR	20-Septembre-19	5 Bons	0,55 EUR	J652S	LU1790375726
E	250.000	Achat	37,00 EUR	20-Septembre-19	5 Bons	0,47 EUR	J653S	LU1790376021
F	250.000	Achat	38,00 EUR	20-Septembre-19	5 Bons	0,40 EUR	J654S	LU1790376377
G	250.000	Achat	39,00 EUR	20-Septembre-19	5 Bons	0,34 EUR	J655S	LU1790376534
H	250.000	Achat	40,00 EUR	20-Septembre-19	5 Bons	0,29 EUR	J656S	LU1790376708
I	250.000	Achat	41,00 EUR	20-Septembre-19	5 Bons	0,24 EUR	J657S	LU1790376963
J	250.000	Achat	42,00 EUR	20-Septembre-19	5 Bons	0,20 EUR	J658S	LU1790377185
K	250.000	Achat	43,00 EUR	20-Septembre-19	5 Bons	0,17 EUR	J659S	LU1790377342
L	250.000	Vente	28,00 EUR	20-Septembre-19	5 Bons	0,25 EUR	J660S	LU1790377698
M	250.000	Vente	29,00 EUR	20-Septembre-19	5 Bons	0,30 EUR	J661S	LU1790377938
N	250.000	Vente	30,00 EUR	20-Septembre-19	5 Bons	0,36 EUR	J662S	LU1790378159
O	250.000	Vente	31,00 EUR	20-Septembre-19	5 Bons	0,42 EUR	J663S	LU1790378316
P	250.000	Vente	32,00 EUR	20-Septembre-19	5 Bons	0,50 EUR	J664S	LU1790378589
Q	250.000	Vente	33,00 EUR	20-Septembre-19	5 Bons	0,58 EUR	J665S	LU1790378746
R	250.000	Vente	34,00 EUR	20-Septembre-19	5 Bons	0,67 EUR	J666S	LU1790379041
S	250.000	Achat	38,00 EUR	20-Décembre-19	5 Bons	0,48 EUR	J667S	LU1790379397

Tranche	Nombre de Bons	Nature du Bon	Prix d'Exercice	Date de Maturité	Lot de Bons d'Option	Prix d'émission	code mnémorique	code ISIN
T	250.000	Achat	39,00 EUR	20-Décembre-19	5 Bons	0,41 EUR	J668S	LU1790379553
U	250.000	Achat	40,00 EUR	20-Décembre-19	5 Bons	0,35 EUR	J669S	LU1790379637
V	250.000	Achat	41,00 EUR	20-Décembre-19	5 Bons	0,30 EUR	J670S	LU1790379710
W	250.000	Achat	42,00 EUR	20-Décembre-19	5 Bons	0,26 EUR	J671S	LU1790380130
X	250.000	Achat	43,00 EUR	20-Décembre-19	5 Bons	0,22 EUR	J672S	LU1790380304
Y	250.000	Vente	28,00 EUR	20-Décembre-19	5 Bons	0,30 EUR	J673S	LU1790380569
Z	250.000	Vente	29,00 EUR	20-Décembre-19	5 Bons	0,35 EUR	J674S	LU1790380726
AA	250.000	Vente	30,00 EUR	20-Décembre-19	5 Bons	0,41 EUR	J675S	LU1790380999
AB	250.000	Vente	31,00 EUR	20-Décembre-19	5 Bons	0,48 EUR	J676S	LU1790381377
AC	250.000	Vente	32,00 EUR	20-Décembre-19	5 Bons	0,56 EUR	J677S	LU1790381534
AD	250.000	Vente	33,00 EUR	20-Décembre-19	5 Bons	0,65 EUR	J678S	LU1790381708

Vous pouvez vous procurer des informations sur les performances passées et futures de l'Action et sa volatilité sur le site internet de la Société émettrice de l'Action et sur les serveurs d'informations financières comme Bloomberg, Reuters.

**Action Total S.A. (code ISIN FR0000120271)**

- **Marché de Cotation** : Euronext Paris
- **Taux de Conversion** : Sans objet

Tranche	Nombre de Bons	Nature du Bon	Prix d'Exercice	Date de Maturité	Lot de Bons d'Option	Prix d'émission	code mnémorique	code ISIN
A	250.000	Achat	52,00 EUR	21-Septembre-18	4 Bons	0,41 EUR	J679S	LU1790381963
B	250.000	Achat	54,00 EUR	21-Septembre-18	4 Bons	0,20 EUR	J680S	LU1790382185
C	250.000	Achat	56,00 EUR	21-Septembre-18	4 Bons	0,09 EUR	J681S	LU1790382342



Tranche	Nombre de Bons	Nature du Bon	Prix d'Exercice	Date de Maturité	Lot de Bons d'Option	Prix d'émission	code mnémorique	code ISIN
D	250.000	Vente	52,00 EUR	21-Septembre-18	4 Bons	0,48 EUR	J682S	LU1790382771
E	250.000	Achat	52,00 EUR	21-Décembre-18	4 Bons	0,45 EUR	J683S	LU1790382854
F	250.000	Achat	54,00 EUR	21-Décembre-18	4 Bons	0,27 EUR	J684S	LU1790383159
G	250.000	Achat	56,00 EUR	21-Décembre-18	4 Bons	0,16 EUR	J685S	LU1790383233
H	250.000	Vente	52,00 EUR	21-Décembre-18	4 Bons	0,83 EUR	J686S	LU1790383407
I	250.000	Achat	58,00 EUR	15-Mars-19	4 Bons	0,17 EUR	J687S	LU1790383662
J	250.000	Vente	48,00 EUR	15-Mars-19	4 Bons	0,53 EUR	J688S	LU1790383829
K	250.000	Achat	58,00 EUR	21-Juin-19	4 Bons	0,21 EUR	J689S	LU1790384124
L	250.000	Achat	60,00 EUR	21-Juin-19	4 Bons	0,14 EUR	J690S	LU1790384553
M	250.000	Vente	48,00 EUR	21-Juin-19	4 Bons	0,79 EUR	J691S	LU1790384637
N	250.000	Achat	52,00 EUR	20-Septembre-19	4 Bons	0,72 EUR	J692S	LU1790385014
O	250.000	Achat	54,00 EUR	20-Septembre-19	4 Bons	0,54 EUR	J693S	LU1790385105
P	250.000	Achat	56,00 EUR	20-Septembre-19	4 Bons	0,40 EUR	J694S	LU1790385360
Q	250.000	Achat	58,00 EUR	20-Septembre-19	4 Bons	0,29 EUR	J695S	LU1790385790
R	250.000	Achat	60,00 EUR	20-Septembre-19	4 Bons	0,21 EUR	J696S	LU1790385956
S	250.000	Vente	42,00 EUR	20-Septembre-19	4 Bons	0,42 EUR	J697S	LU1790386178
T	250.000	Vente	44,00 EUR	20-Septembre-19	4 Bons	0,55 EUR	J698S	LU1790386335
U	250.000	Vente	46,00 EUR	20-Septembre-19	4 Bons	0,71 EUR	J699S	LU1790386509
V	250.000	Vente	48,00 EUR	20-Septembre-19	4 Bons	0,91 EUR	J700S	LU1790386681
W	250.000	Vente	50,00 EUR	20-Septembre-19	4 Bons	1,14 EUR	J701S	LU1790386764
X	250.000	Achat	52,00 EUR	20-Décembre-19	4 Bons	0,77 EUR	J702S	LU1790386921
Y	250.000	Achat	54,00 EUR	20-Décembre-19	4 Bons	0,59 EUR	J703S	LU1790387069
Z	250.000	Achat	56,00 EUR	20-Décembre-19	4 Bons	0,45 EUR	J704S	LU1790387226

Tranche	Nombre de Bons	Nature du Bon	Prix d'Exercice	Date de Maturité	Lot de Bons d'Option	Prix d'émission	code mnémonique	code ISIN
AA	250.000	Achat	58,00 EUR	20-Décembre-19	4 Bons	0,34 EUR	J705S	LU1790387572
AB	250.000	Achat	60,00 EUR	20-Décembre-19	4 Bons	0,26 EUR	J706S	LU1790387739
AC	250.000	Vente	42,00 EUR	20-Décembre-19	4 Bons	0,53 EUR	J707S	LU1790387903
AD	250.000	Vente	44,00 EUR	20-Décembre-19	4 Bons	0,68 EUR	J708S	LU1790388117
AE	250.000	Vente	46,00 EUR	20-Décembre-19	4 Bons	0,86 EUR	J709S	LU1790388380
AF	250.000	Vente	48,00 EUR	20-Décembre-19	4 Bons	1,07 EUR	J710S	LU1790388547

Vous pouvez vous procurer des informations sur les performances passées et futures de l'Action et sa volatilité sur le site internet de la Société émettrice de l'Action et sur les serveurs d'informations financières comme Bloomberg, Reuters.

**Action Vallourec (code ISIN FR0000120354)**

- **Marché de Cotation** : Euronext Paris
- **Taux de Conversion** : Sans objet

Tranche	Nombre de Bons	Nature du Bon	Prix d'Exercice	Date de Maturité	Lot de Bons d'Option	Prix d'émission	code mnémonique	code ISIN
A	250.000	Achat	5,50 EUR	20-Septembre-19	1 Bon	0,60 EUR	J711S	LU1790388893
B	250.000	Achat	6,00 EUR	20-Septembre-19	1 Bon	0,45 EUR	J712S	LU1790389198
C	250.000	Achat	6,50 EUR	20-Septembre-19	1 Bon	0,34 EUR	J713S	LU1790389438
D	250.000	Achat	7,00 EUR	20-Septembre-19	1 Bon	0,26 EUR	J714S	LU1790389602
E	250.000	Achat	7,50 EUR	20-Septembre-19	1 Bon	0,20 EUR	J715S	LU1790389867
F	250.000	Vente	3,50 EUR	20-Septembre-19	1 Bon	0,33 EUR	J716S	LU1790390014
G	250.000	Vente	4,00 EUR	20-Septembre-19	1 Bon	0,50 EUR	J717S	LU1790390287
H	250.000	Vente	4,50 EUR	20-Septembre-19	1 Bon	0,72 EUR	J718S	LU1790390444

<b>Tranche</b>	<b>Nombre de Bons</b>	<b>Nature du Bon</b>	<b>Prix d'Exercice</b>	<b>Date de Maturité</b>	<b>Lot de Bons d'Option</b>	<b>Prix d'émission</b>	<b>code mnémonique</b>	<b>code ISIN</b>
I	250.000	Vente	5,00 EUR	20-Septembre-19	1 Bon	1,00 EUR	J719S	LU1790390790
J	250.000	Achat	6,00 EUR	20-Décembre-19	1 Bon	0,51 EUR	J720S	LU1790390956
K	250.000	Achat	6,50 EUR	20-Décembre-19	1 Bon	0,40 EUR	J721S	LU1790391178
L	250.000	Achat	7,00 EUR	20-Décembre-19	1 Bon	0,31 EUR	J722S	LU1790391418
M	250.000	Achat	7,50 EUR	20-Décembre-19	1 Bon	0,24 EUR	J723S	LU1790391681
N	250.000	Vente	3,50 EUR	20-Décembre-19	1 Bon	0,39 EUR	J724S	LU1790391848
O	250.000	Vente	4,50 EUR	20-Décembre-19	1 Bon	0,81 EUR	J725S	LU1790392069
P	250.000	Vente	5,00 EUR	20-Décembre-19	1 Bon	1,08 EUR	J726S	LU1790392226

Vous pouvez vous procurer des informations sur les performances passées et futures de l'Action et sa volatilité sur le site internet de la Société émettrice de l'Action et sur les serveurs d'informations financières comme Bloomberg, Reuters.

<b>Forme des Bons d'Option</b>	Bons d'Option Dématérialisés. La propriété des Bons d'Option Dématérialisés sera établie par une inscription en compte, conformément aux articles L 211-4 et suivants du Code monétaire et financier.
<b>Droit applicable</b>	Droit français
<b>Devise de Règlement</b>	EUR
<b>Modalités de règlement</b>	Paiement en espèces
<b>Type de Bons d'Option</b>	Européen avec exercice automatique à la Date de Maturité
<b>Période d'Exercice</b>	Sans objet
<b>Organisme(s) de Compensation</b>	Euroclear France (Paris), 115 rue Réaumur, 75081 Paris Cedex 02, France Euroclear Bank (Bruxelles), 1 boulevard du Roi Albert II, B-1210, Bruxelles, Belgique Clearstream Banking (Luxembourg), 42 avenue JF Kennedy, L-1855, Luxembourg
<b>Modalités d'assimilation</b>	Sans objet
<b>Nombre minimum de Bons d'Option négociables</b>	Un Bon d'Option par tranche (ou, au-delà de ce minimum, négociation par multiple entier de un Bon d'Option par tranche)
<b>Nombre minimum de Bons d'Option exerçables (sauf pour l'exercice automatique à la Date de Maturité)</b>	Sans objet
<b>Radiation</b>	La radiation interviendra à l'ouverture du marché Euronext Paris à la Date de Maturité des Bons d'Option, sous réserve de toute modification de ce délai par les autorités de marché compétentes, modification pour laquelle la responsabilité de l'Emetteur ou du Garant ne pourra en aucun cas être engagée.
<b>Animation du marché</b>	En continu

SG Securities (Paris) SA s'est engagé par contrat vis-à-vis d'Euronext à être apporteur de liquidité. Ce rôle prévoit l'affichage d'une fourchette d'intervention acheteur/vendeur dans le carnet d'ordre des Bons d'Option, durant la séance boursière, aux conditions suivantes :

- un écart maximal entre le cours acheteur et le cours vendeur détaillé dans le tableau ci-après,
- et un montant unitaire des ordres correspondant au minimum entre la valeur en euro de 50.000 Bons d'Option et 10.000 euros, ceci dans des conditions normales de marché, de liquidité du ou des sous-jacent(s) et de fonctionnement des systèmes électroniques d'information et de transmission des ordres.

<b>SOUS-JACENT</b>	<b>FOURCHETTE (en euro ou en % du cours vendeur)</b>
Action	Max (0,05€ ; 5%)

**Site Internet et contact Société Générale pour toutes demandes administratives au titre des Bons d'Option:**

[www.bourse.societegenerale.fr](http://www.bourse.societegenerale.fr)

Société Générale N° Vert 0800 30 20 20

## INTERETS DES PERSONNES PHYSIQUES ET MORALES PARTICIPANT A L'EMISSION

A l'exception des commissions versées aux Agents Placeurs, le cas échéant, à la connaissance de l'Emetteur, aucune personne impliquée dans l'émission des Bons d'Option n'y a d'intérêt significatif.

## CAS DE PERTURBATION DE MARCHÉ

Les événements décrits à la Modalité 12 des Modalités des Bons d'Option.

## REGLES D'AJUSTEMENT

Les ajustements décrits à la Modalité 12 des Modalités des Bons d'Option.

## RAISONS DE L'OFFRE ET UTILISATION DU PRODUIT

Le produit net de chaque émission de Bons d'Option sera utilisé pour les besoins généraux de financement du Groupe Société Générale.

### Modalités de l'offre en cas d'offre au public :

<b>Juridiction(s) de l'Offre au Public</b>	France
(a) Conditions auxquelles l'offre est soumise	Sans objet
(b) Montant total de l'émission/de l'offre	Se référer au(x) tableau(x) ci-avant
(c) Délai, en mentionnant toute modification possible, durant lequel l'offre sera ouverte et description de la procédure de souscription	De la Date d'Emission jusqu'à la date à laquelle les Bons d'Option ne seront plus admis aux négociations (la <b>Période d'Offre</b> )
(d) Montant minimum et/ou maximum de souscription	Montant minimum : 1 (un) Bon d'Option
(e) Méthode et délais de libération et de livraison des Bons d'Option	Les Bons d'Option seront livrés pendant la Période d'Offre sur paiement du Prix d'Offre par le Porteur des Bons d'Option
(f) Modalités et date de publication des résultats de l'offre	Sans objet
(g) Si l'offre est faite simultanément sur les marchés de plusieurs pays, et si une tranche a été ou est réservée à diverses catégories d'investisseurs potentiels, indiquer quelle est cette tranche	Sans objet
(h) Décrire la procédure de notification aux souscripteurs du montant qui leur a été alloué et indiquer si la négociation peut commencer avant cette notification	Sans objet
(i) Prix prévisionnel auquel les Bons d'Option sont offerts et méthode de fixation et procédure de publication du prix. <i>(indiquer le montant de toute charge et de toute taxe spécifiquement imputées à l'acheteur)</i>	Les Bons d'Option émis le <i>22 juin 2018</i> seront intégralement souscrits par Société Générale au Prix d'Emission.  Les Bons d'Option seront ensuite offerts par Société Générale à un <b>Prix d'Offre</b> qui variera en fonction d'un certain nombre de facteurs, y compris, mais pas seulement, le prix du sous-jacent
(j) Nom et adresse du ou des coordinateurs de l'ensemble de l'offre et de ses différentes parties et, dans la mesure où cette information est connue de l'Emetteur ou de l'offreur, sur les placeurs concernés dans les différents pays où l'offre a lieu.	Société Générale – Tours Société Générale – 92987 Paris La Défense Cedex

(k) Nom et adresse des intermédiaires chargés du service financier et ceux des dépositaires dans chaque pays concerné.	Sans objet
(l) Fournir des informations sur les entités qui ont convenu d'une prise ferme et sur celles qui ont convenu de placer les valeurs mobilières sans prise ferme ou en vertu d'une convention de placement pour compte. Si la prise ferme ne porte pas sur la totalité de l'émission, indiquer la quote-part non couverte.	Société Générale
(m) Indiquer quand la convention de prise ferme a été ou sera honorée.	Sans objet
<b>Offre non-exemptée :</b>	Une offre de Bons d'Option peut être faite par l'Agent Placeur et tout intermédiaire financier qui remplit les conditions prévues dans le Prospectus de Base (chacun un " <b>Offrant Autorisé</b> ") dans les juridictions de l'offre au public ( <b>Jurisdiction(s) de l'Offre au Public</b> ) durant la période d'offre (la <b>Période d'Offre</b> ) telles que spécifiées dans le paragraphe "Offre au public" ci-avant.
<b>Consentement Général :</b>	Applicable
<b>Autres conditions à consentir :</b>	Sans objet
<b>Nom(s) et adresse(s) du ou de(s) Offrant(s) Autorisé(s):</b>	Sans objet
<b>Interdiction de Ventes aux Investisseurs de Détail dans l'EEE</b>	Sans objet
<b>Incidences Fiscales Fédérales américaines (U.S. Federal Income Tax Considerations)</b>	Les Bons d'Option ne sont pas des Bons d'Option Spécifiques conformément aux Réglementations relatives à la Section 871(m).

## RESUME SPECIFIQUE A L'EMISSION

Les résumés sont composés d'informations appelées **Eléments**. Ces Eléments sont numérotés dans les sections A - E (A.1 –E.7).

Le présent résumé contient tous les Eléments devant être inclus dans un résumé pour ce type de titres et d'émetteur. Dans la mesure où certains Eléments ne sont pas requis, il peut y avoir des écarts dans la numérotation des Eléments présentés.

Bien qu'un Elément doive être inclus dans le résumé du fait du type de titres et d'émetteur, il se peut qu'aucune information pertinente ne puisse être donnée au titre de cet Elément. Dans ce cas, une brève description de l'Elément concerné est présentée dans le résumé avec la mention "sans objet".

<b>Section A — Introduction et avertissements</b>		
A.1	<i>Avertissements</i>	<p>Le présent résumé doit être lu comme une introduction au Prospectus de Base.</p> <p>Toute décision d'investir dans les Bons d'Option doit être fondée sur un examen exhaustif du Prospectus de Base par l'investisseur. Lorsqu'une action concernant l'information contenue dans le Prospectus de Base est intentée devant un tribunal, l'investisseur plaignant peut, selon la législation nationale des Etats Membres de l'EEE, avoir à supporter les frais de traduction du Prospectus de Base avant le début de la procédure judiciaire.</p> <p>Une responsabilité civile n'est attribuée qu'aux personnes qui ont présenté ce résumé, y compris sa traduction, mais uniquement si son contenu est trompeur, inexact ou contradictoire par rapport aux informations contenues dans les autres parties du Prospectus de Base ou s'il ne fournit pas, lorsque lu conjointement avec les autres parties du Prospectus de Base, les informations clés permettant d'aider les investisseurs lorsqu'ils envisagent d'investir dans les Bons d'Option.</p>
A.2	<i>Consentement de l'Emetteur à l'utilisation du Prospectus de Base</i>	<p>L'Emetteur consent à l'utilisation du Prospectus de Base en relation avec la revente ou le placement de Bons d'Option dans les circonstances où la publication d'un prospectus est requise en vertu de la Directive Prospectus (une <b>Offre Non-exemptée</b>) sous réserve des conditions suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- le consentement est valide uniquement pendant la période d'offre allant du 22 juin 2018 jusqu'à la date à laquelle les Bons d'Option ne seront plus admis aux négociations (la <b>Période d'Offre</b>) ;</li> <li>- le consentement donné par l'Emetteur à l'utilisation du Prospectus de Base pour faire l'Offre Non-exemptée est un consentement général (un <b>Consentement Général</b>) vis-à-vis de tout intermédiaire financier qui publie sur son propre site Internet le fait qu'il procède à l'Offre Non-exemptée de Bons d'Option sur la base du Consentement Général donné par l'Emetteur (chacun un <b>Offreur Autorisé Général</b>) qui s'engage par une telle publication à respecter les obligations suivantes : <ul style="list-style-type: none"> <li>(a) il agit en conformité avec, toutes les lois, règles, réglementations et recommandations (y compris de tout organe de régulation), applicables à l'Offre Non-exemptée des Bons d'Option dans la Juridiction de l'Offre au Public, notamment celles transposant la Directive sur les Marchés d'Instruments Financiers (Directive 2004/39/CE) telle que modifiée (ci-après les <b>Règles</b>) et veille (i) au caractère adéquat de tout conseil en investissement dans les Bons d'Option par toute personne, (ii) à ce que toutes les informations données aux investisseurs éventuels y compris celles concernant tous les frais (et toutes les commissions ou avantages de toute nature) reçus ou payés par cet Offreur Autorisé Général au titre de l'offre des Bons d'Option ont été intégralement et clairement communiquées avant leur investissement dans les Bons d'Option ;</li> <li>(b) il respecte les restrictions de souscription, de vente et de transfert concernées relatives à la Juridiction de l'Offre au Public comme s'il agissait en tant qu'Agent Placeur dans la Juridiction de l'Offre au Public ;</li> <li>(c) il s'assure que l'existence de tout frais (et de toutes autres commissions</li> </ul> </li> </ul>

## Section A — Introduction et avertissements

ou avantages de toute nature que ce soit) ou remboursement reçu ou payé par lui en lien avec l'offre ou la vente des Bons d'Option ne viole les Règles soit pleinement et clairement communiquée aux investisseurs ou aux investisseurs potentiels avant leur investissement dans les Bons d'Option et, dans la mesure où cela serait requis par les Règles, fournit davantage d'informations à leur sujet ;

(d) il respecte les Règles relatives à la lutte contre le blanchiment, à la lutte contre la corruption, à la lutte "anti-bribery" et à la connaissance du client (y compris, sans limitation, en prenant les mesures appropriées, dans le respect de ces Règles, pour établir et documenter l'identité de chaque investisseur potentiel avant que l'investisseur n'investisse au préalable dans les Bons d'Option), et il ne permettra aucune demande de souscription dans les Bons d'Option dans des circonstances telles qu'il a un quelconque soupçon quant à la source des sommes objet de la demande de souscription ; il conserve les données d'identification des investisseurs au minimum pendant la période requise par les Règles applicables et s'engage, s'il lui est demandé, à mettre ces données d'identification à la disposition de l'Emetteur concerné et/ou de l'Agent Placeur ou à les mettre directement à la disposition des autorités compétentes dont l'Emetteur concerné et/ou l'Agent Placeur dépend(ent) afin de permettre à l'Emetteur concerné et/ou à l'Agent Placeur de respecter les Règles relatives à la lutte contre le blanchiment, à la lutte contre la corruption, à la lutte "anti-bribery" et à la connaissance du client applicables à l'Emetteur et/ou aux Agents Placeurs concernés ;

(e) il coopère avec l'Emetteur et l'Agent Placeur concerné en fournissant les informations pertinentes (y compris, sans limitation, documents et enregistrements conservés en application du paragraphe (d) ci-dessus) et en fournissant toute assistance supplémentaire raisonnablement demandée, par écrit, dans chaque cas par l'Emetteur ou par l'Agent Placeur concerné, dès que cela sera raisonnablement possible et, en tout état de cause, dans tout délai fixé par le régulateur ou par la procédure réglementaire en question. A cette fin, une information pertinente qui est disponible ou que l'intermédiaire financier concerné peut obtenir :

(i) en relation avec toute demande ou enquête menée par tout régulateur au sujet des Bons d'Option, de l'Emetteur ou de l'Agent Placeur concerné ; et/ou

(ii) en relation avec toutes réclamations reçues par l'Emetteur et/ou par l'Agent Placeur concerné au sujet de l'Emetteur et/ou de l'Agent Placeur concerné ou d'un autre Offrant Autorisé y compris, sans limitation, des réclamations telles que définies par les règles publiées par tout régulateur d'une juridiction compétente à tout moment ; et/ou

(iii) que l'Emetteur ou que l'Agent Placeur concerné peut raisonnablement demander à tout moment au sujet des Bons d'Option et/ou pour permettre à l'Emetteur ou à l'Agent Placeur concerné de se conformer pleinement à ses propres exigences légales, fiscales et réglementaires.

(f) il ne conduit pas, directement ou indirectement, l'Emetteur ou les Agents Placeurs concernés à enfreindre une Règle ou une obligation d'effectuer un dépôt, d'obtenir une autorisation ou un accord dans une quelconque juridiction ;

(g) il s'engage à indemniser l'Emetteur concerné, le Garant (le cas échéant) et l'Agent Placeur concerné, Société Générale et chacune de ses sociétés liées contre tout dommage, perte, dépense, réclamation, demande ou préjudice et honoraires (y compris les honoraires raisonnables d'avocats) encourus par l'une de ces entités du fait de ou en relation avec le non-respect par l'Offreur Autorisé Général (ou par l'un de ses sous-distributeurs) de l'une quelconque de ses obligations ci dessus ;

(h) il connaît, et dispose de politiques et procédures en place pour se conformer à toutes règles et règlements en matière d'anti-corruption, y compris à tous changements de ces derniers ;

(i) (a) il, ainsi que toute personne sous son contrôle (y compris tout administrateur, directeur ou employé, chacun une personne contrôlée) et (b)



**Section A — Introduction et avertissements**

au meilleur de sa connaissance, aucun de ses sous-distributeurs n'a commis directement ou indirectement d'actes de corruption, dans chaque cas à l'égard de, pour l'usage de ou au bénéfice d'aucune personne ou d'aucun gouvernement officiel (ce qui inclura tout personne officielle, employé ou représentant de, ou toute autre personne agissant dans le cadre de ses fonctions officielles pour ou au nom de tout gouvernement de toute juridiction, de toute organisation publique internationale, de tout parti politique, ou de tout organe quasi-gouvernemental) ;

(j) il a en place des politiques, systèmes, procédures et contrôles adéquats, configurés pour l'empêcher lui-même, ses sous-distributeurs et toute personne contrôlée de commettre des actes de corruption et pour s'assurer que toute preuve ou suspicion d'actes de corruption fasse pleinement l'objet d'investigations, de rapport à la Société Générale ou à l'Emetteur concerné et fasse l'objet de mesures prises en conséquence ;

(k) ni lui, ni aucun de ses agents, sous-distributeurs ou personnes contrôlées n'est inéligible ou traité par une quelconque autorité gouvernementale ou internationale comme inéligible aux fins d'entrer en relation contractuelle ou d'affaires ou à se faire attribuer un contrat ou une activité par cette autorité sur la base d'un acte de corruption réel ou allégué ;

(l) il a conservé des enregistrements adéquats de ses activités, y compris des rapports financiers sous une forme et d'une manière appropriée pour une activité de sa dimension et compte-tenu de ses ressources ;

(m) il s'engage à et garantit qu'il ne distribuera pas d'instruments financiers à, ou ne conclura d'accords s'agissant d'instruments financiers avec des personnes sanctionnées ;

(n) il s'engage à informer rapidement Société Générale ou l'Emetteur concerné de (a) toute réclamation reçue en rapport avec ses activités ou les instruments financiers ; ou (b) tout événement l'affectant, y compris sans que cela soit limitatif : (i) une enquête réglementaire ou un audit le concernant ou concernant ses sociétés liées, ses associés ou ses agents ; ou (ii) une procédure légale initiée par une autorité réglementaire compétente contre lui ou contre ses sociétés liées, associés ou agents ; ou (iii) un jugement rendu ou une pénalité infligée contre lui ou ses sociétés liées, associés ou agents, qui dans chaque cas, peut raisonnablement impliquer un risque de réputation pour Société Générale ou pour l'Emetteur concerné ; et

(o) il reconnaît que son engagement de respecter les obligations ci-dessus est soumis au droit français et consent à ce que tout litige y afférent soit soumis aux tribunaux de Paris, France.

**Tout Offreur Autorisé Général qui souhaite utiliser le Prospectus de Base pour une Offre Non-exemptée de Bons d'Option conformément à ce Consentement Général et aux conditions y afférentes est tenu, pendant la durée de la Période d'Offre concernée, d'indiquer sur son site Internet qu'il utilise le Prospectus de Base pour une telle Offre Non-exemptée conformément à ce Consentement Général et aux conditions y afférentes.**

- le consentement s'étend uniquement à l'utilisation du Prospectus de Base pour faire des Offres Non-exemptées de Bons d'Option en France.

**Les informations relatives aux conditions de l'Offre Non-exemptée seront indiquées aux investisseurs par tout Offreur Autorisé Général au moment où l'offre sera faite.**

Section B — Emetteur et Garant		
B.1	<i>Raison sociale et nom commercial de l'Emetteur</i>	SG Issuer (Emetteur) Société Générale (Garant)
B.2	<i>Siège social et forme juridique de l'Emetteur, législation régissant ses activités ainsi que son pays d'enregistrement</i>	SG Issuer (Emetteur) Siège social : 33, boulevard Prince Henri, L-1724 Luxembourg, Grand-Duché du Luxembourg. Forme juridique : société anonyme Législation régissant ses activités : droit luxembourgeois Pays d'enregistrement : Grand-Duché du Luxembourg  Société Générale (Garant) Siège social : 29, boulevard Haussmann, 75009 Paris, France. Forme juridique : société anonyme Législation régissant ses activités : droit Français Pays d'enregistrement : France
B.4b	<i>Tendance connue ayant des répercussions sur l'Emetteur et ses secteurs d'activité dans lequel il opère</i>	<b>Emetteur</b> SG Issuer envisage de continuer ses activités en accord avec son objet social au cours de l'année 2018. <b>Garant</b> Le contexte macro-économique s'est progressivement amélioré en 2017. Cette amélioration devrait se poursuivre en 2018, avec une accélération de la croissance dans la plupart des grandes zones économiques et des flux de commerce international plus dynamiques. Les marchés devraient rester bien orientés, bien que le niveau des valorisations pose la question de leur soutenabilité sur la durée, et qu'une certaine volatilité pourrait réapparaître. Enfin, les banques centrales devraient poursuivre la normalisation de leurs politiques monétaires, mais de façon graduelle. En zone euro, la croissance devrait encore se renforcer en 2018, sous l'effet conjugué de la poursuite d'un ensemble de politiques budgétaires et monétaires accommodantes ainsi que d'une demande internationale robuste. Pour 2018, l'agenda réglementaire devrait se concentrer sur le processus législatif européen concernant le paquet des textes CRR2/CRD5, ainsi que sur la finalisation et l'harmonisation des différents ratios de passifs exigibles (MREL – Minimum Required Eligible Liabilities, et TLAC – Total Loss Absorbing Capacity). L'année 2018 devrait rester marquée par un contexte de forte incertitude géopolitique, dans le prolongement d'un certain nombre d'événements intervenus depuis deux ans. D'importantes élections se dérouleront au sein de plusieurs pays de l'Union Européenne (en Italie notamment), tandis que se poursuivront les négociations relatives au « Brexit ». Les tensions « régionalistes » (Catalogne) pourraient continuer de s'affirmer. Par ailleurs, plusieurs foyers d'instabilité ou de tensions pourraient affecter l'économie mondiale, que ce soit au Proche-Orient ou en Asie, et alors même que la politique américaine se caractérise actuellement par une certaine imprévisibilité. En Europe, et sous réserve que la situation politique en Allemagne et en Italie se clarifie, 2018 pourrait marquer une relance de l'ambition européenne. Enfin, les banques continueront de faire face à un certain nombre de mutations profondes, et en particulier à l'accélération des changements technologiques, qui les obligent à transformer en profondeur leurs modèles opérationnels et relationnels. Dans ce contexte, et afin de générer une croissance supérieure, rentable et durable, les priorités du Groupe en 2018 seront :

**Section B — Emetteur et Garant**

		<ul style="list-style-type: none"> <li>• de poursuivre sa croissance, en mettant en oeuvre une série d'initiatives ambitieuses à destination de l'ensemble de ses clientèles à potentiel (entreprises, professionnels et clientèle patrimoniale, bancassurance, Boursorama, ALD, etc.), en développant des segmentations et des services adaptés à l'évolution de leurs besoins ;</li> <li>• d'accélérer la transformation numérique de l'ensemble de ses métiers et fonctions, et en particulier la digitalisation de ses enseignes de banque de détail, en France comme à l'étranger ;</li> <li>• de maintenir un pilotage strict de ses coûts, de ses risques et de son allocation de capital ;</li> <li>• de continuer son recentrage, au travers de la cession ou de la fermeture des activités n'ayant pas la taille critique ou non génératrices de synergies ;</li> <li>• de poursuivre le déploiement de son programme Culture &amp; Conduite, qui vise à développer la culture Société Générale en mettant au coeur de sa transformation les valeurs, la qualité du leadership et l'intégrité des comportements ce qui permettra de renforcer la confiance de l'ensemble de ses parties prenantes (et en premier lieu ses clients).</li> </ul>															
B.5	<i>Description du groupe de l'Emetteur et de la place qu'il y occupe</i>	<p>SG Issuer est une filiale indirecte consolidée de Société Générale et n'a pas de filiale.</p> <p>Le groupe Société Générale comprend Société Générale et ses filiales consolidées (ensemble le "<b>Groupe</b>").</p>															
B.9	<i>Montant de la prévision ou de l'estimation du bénéfice</i>	<p>Sans objet. Société Générale et SG Issuer ne font pas de prévision ou d'estimation de bénéfice.</p>															
B.10	<i>Nature des éventuelles réserves sur les informations historiques contenues dans le rapport d'audit</i>	<p>Sans objet.</p> <p>Le rapport des commissaires aux comptes ne contient pas de réserves.</p>															
B.12	<i>Informations financières historiques clés sélectionnées de l'Emetteur</i>	<p>Informations financières concernant SG Issuer</p> <table border="1" data-bbox="568 1373 1418 1704"> <thead> <tr> <th align="left">(en K€)</th> <th align="center">31 décembre 2017 (audités)</th> <th align="center">31 décembre 2016 (audités)</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td><b>Produit d'exploitation</b></td> <td align="right">92 353</td> <td align="right">90 991</td> </tr> <tr> <td><b>Résultat net</b></td> <td align="right">105</td> <td align="right">525</td> </tr> <tr> <td><b>Résultat d'exploitation</b></td> <td align="right">78</td> <td align="right">373</td> </tr> <tr> <td><b>Total bilan</b></td> <td align="right">48 026 909</td> <td align="right">53 309 975</td> </tr> </tbody> </table> <p>Il n'y a pas eu de détérioration significative affectant les perspectives de SG Issuer depuis le 31 décembre 2017.</p> <p>Sans objet. Il n'y a pas eu de changement significatif dans la situation financière ou commerciale de SG Issuer depuis le 31 décembre 2017.</p> <p>Informations financières concernant Société Générale</p>	(en K€)	31 décembre 2017 (audités)	31 décembre 2016 (audités)	<b>Produit d'exploitation</b>	92 353	90 991	<b>Résultat net</b>	105	525	<b>Résultat d'exploitation</b>	78	373	<b>Total bilan</b>	48 026 909	53 309 975
(en K€)	31 décembre 2017 (audités)	31 décembre 2016 (audités)															
<b>Produit d'exploitation</b>	92 353	90 991															
<b>Résultat net</b>	105	525															
<b>Résultat d'exploitation</b>	78	373															
<b>Total bilan</b>	48 026 909	53 309 975															

**Section B — Emetteur et Garant**

	Premier trimestre 31.03.2018 (non audités)	Fin 2017 (audités)	Premier trimestre 31.03.2017 (non audités)	Fin 2016 (audités)
<b>Résultats</b> (en millions d'euros)				
Produit net bancaire	6 294	23 954	6 474	25 298
Résultat d'exploitation	1 357	4 767	1 203	6 390
Résultat net	1 004	3 430	889	4 338
Résultat net part du Groupe	850	2 806	747	3 874
<i>Banque de détail en France</i>	270	1 010	331	1 486
<i>Banque de détail et Services Financiers Internationaux</i>	429	1 975	428	1 631
<i>Banque de Grande Clientèle et Solutions Investisseurs</i>	166	1 566	385	1 803
<i>Hors pôles</i>	(15)	(1 745)	(397)	(1 046)
<b>Total Métiers</b>	865	4 551	1 144	4 920
Coût net du risque	(208)	(1 349)	(627)	(2 091)
ROTE sous-jacent <sup>**</sup> (1)	10,9%	9,6%	12,1%	9,3%
Ratio Tier 1 <sup>**</sup>	13,6%	13,8%	14,4%	14,5%
<b>Activité</b> (en milliards d'euros)				
Total Actif/Passif	1 271,9	1 275,1	1 401,2	1 354,4
Prêts et créances sur la clientèle	423,3	425,2	433,9	426,5
Dettes envers la clientèle	409,4	410,6	415,7	421,0
<b>Capitaux propres</b> (en milliards d'euros)				
Capitaux propres part du Groupe	58,9	59,4	62,2	62,0
Participations ne donnant pas le contrôle	4,6	4,7	3,8	3,7
<b>Flux de trésorerie</b> (en millions d'euros)				
Variation de la trésorerie et des équivalents de trésorerie	N/A	18 023	N/A	18 442

<sup>\*\*</sup> Ces ratios financiers ne sont pas audités.

(1) Ajusté des éléments non économiques et exceptionnels et de linéarisation d'IFRIC 21.

Il n'y a pas eu de changement significatif défavorable dans les perspectives de Société Générale depuis le 31 décembre 2017.

Sans objet. Il n'y a pas eu de changement significatif dans la situation financière ou commerciale de Société Générale survenu depuis le 31 mars 2018

Section B — Emetteur et Garant		
B.13	<i>Evènement récent propre à l'Emetteur et présentant un intérêt significatif pour l'évaluation de sa solvabilité</i>	<p>Sans objet.</p> <p>Il n'y a pas d'évènement récent que SG Issuer considère comme significatif pour l'évaluation de sa solvabilité depuis le 31 décembre 2017.</p> <p>Il n'y a pas d'évènement récent que Société Générale considère comme significatif pour les investisseurs depuis la publication de la Première Actualisation du Document de Référence 2018 de Société Générale, le 7 mai 2018.</p>
B.14	<i>Dépendance de l'Emetteur à l'égard d'autres entités du groupe</i>	<p>Voir section B.5 ci-avant relative à la place de l'Emetteur au sein du Groupe.</p> <p>SG Issuer dépend de Société Générale Bank &amp; Trust.</p> <p>Société Générale est la société mère du Groupe. Toutefois, elle exerce des activités propres et n'agit pas seulement comme une société mère vis-à-vis de ses filiales.</p>
B.15	<i>Principales activités de l'Emetteur</i>	<p>L'activité principale de SG Issuer consiste en la levée de fonds par l'émission de titres de créance ayant vocation à être placés auprès d'investisseurs qualifiés ou auprès du public via des distributeurs liés à Société Générale. Les financements obtenus par le biais de ces émissions de titres de créance sont ensuite prêtés à Société Générale et à d'autres membres du Groupe.</p> <p>Le Groupe offre une large gamme de services de conseils et de solutions financières personnalisées à ses clients personnes physiques, aux sociétés de taille importante et aux investisseurs institutionnels. Le Groupe s'appuie sur trois activités principales complémentaires :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• la banque de détail en France ;</li> <li>• la banque de détail à l'étranger, services financiers et assurances ;</li> <li>• activités bancaires d'investissement, banque privée, gestion d'actifs et services financiers.</li> </ul>
B.16	<i>Dans la mesure où ces informations sont connues de l'Emetteur, indiquer si celui-ci est détenu ou contrôlé, directement ou indirectement, et par qui, et la nature de ce contrôle</i>	<p>SG Issuer est une filiale détenue à 100 % par Société Générale Bank &amp; Trust, qui est elle-même une filiale détenue à 100 % par Société Générale et est une société entièrement consolidée.</p> <p>Sans objet. A sa connaissance, Société Générale n'est pas détenu ou contrôlé (au sens du droit français), directement ou indirectement, par une autre entité.</p>
B.18	<i>Nature et champ d'application de la garantie</i>	<p>Le Garant a irrévocablement et inconditionnellement garanti que, dans l'hypothèse où l'Emetteur ne paie pas, pour un motif quelconque, toute somme due par lui au titre de tout Bon d'Option émis par lui au moment où cette somme devient exigible, le Garant devra payer ledit montant (la "<b>Garantie</b>").</p> <p>Les engagements du Garant au titre de la Garantie constituent des engagements directs, inconditionnels, non-subordonnés et généraux du Garant, venant au même rang que tous les autres engagements, présents ou futurs, directs inconditionnels, non subordonnés et généraux du Garant, y compris ceux concernant les dépôts.</p> <p>Toutes références faites à des sommes ou à des montants payables par l'Emetteur qui sont garantis par le Garant au titre de la Garantie devront renvoyer à ces sommes et/ou à ces montants tels que directement réduits, et/ou en cas de conversion en fonds propres, tels que réduits du montant de cette conversion, et/ou autrement modifiés à tout moment résultant de la mise en œuvre par une autorité compétente, en vertu de la directive 2014/59/UE du Parlement Européen et du Conseil de l'Union Européenne, de son pouvoir de</p>

<b>Section B — Emetteur et Garant</b>		
		renflouement interne ( <i>bail-in</i> ).
B.19	<i>Informations à propos du Garant</i>	Les informations relatives à Société Générale, agissant en tant que Garant, sont décrites aux Eléments B.19 / B.1, B.19 / B.2, B.19 / B.4b, B.19 / B.5, B.19 / B.9, B.19 / B.10, B.19 / B.12, B.19 / B.13, B.19 / B.14, B.19 / B.15, B.19 / B.16.

<b>Section C — Valeurs mobilières</b>		
C.1	<i>Nature et catégorie des valeurs mobilières offertes et/ou admises à la négociation</i>	<p>L'Emetteur émet des bons d'option (les "<b>Bons d'Option</b>") soumis au droit français.</p> <p>Les Bons d'Option sont des Bons d'Option de type européen pouvant être automatiquement exercés à la date d'expiration (les "<b>Bons d'Option de Type Européen</b>").</p> <p>Les Bons d'Option bénéficient d'une option d'achat et de vente (les "<b>Bons d'Option d'Achat et de Vente</b>").</p> <p><b>Numéro d'Identification des Bons d'Option</b> Le numéro d'identification international (<i>international security identification number</i>) des Bons d'Option est pour chaque tranche celui indiqué dans le tableau en annexe.</p>
C.2	<i>Devise des titres émis</i>	Les Bons d'Option seront émis en Euros.
C.5	<i>Restriction imposée à la libre négociabilité des valeurs mobilières</i>	Sans objet. Il n'y a pas de restriction à la libre négociabilité des Bons d'Option (sous réserve de l'application de restrictions d'achat et de vente qui peuvent s'appliquer dans certains pays).
C.8	<i>Droits attachés aux valeurs mobilières, y compris leur rang et toute restriction qui leur est applicable</i>	<p><b>Rang</b> Les engagements découlant des Bons d'Option constituent des engagements directs, inconditionnels, non-subordonnés et non assortis de sûretés de l'Emetteur, venant au même rang entre eux et (sous réserve des dispositions impératives du droit applicable) au même rang que tous les autres engagements présents ou futurs non subordonnés et non assortis de sûretés de l'Emetteur.</p> <p><b>Prix d'émission</b> Le prix d'émission des Bons d'Option est pour chaque tranche celui indiqué dans le tableau en annexe.</p> <p><b>Renonciation à la compensation</b> Les Porteurs renoncent à tout droit de compensation (set-off), d'indemnisation (compensation) et de rétention (retention) par rapport aux Bons d'Option et/ou Bons d'Option Turbo, dans la mesure autorisée par la loi.</p> <p><b>Droit applicable</b> Les Bons d'Option et tous engagements non-contractuels résultant ou en relation avec les Bons d'Option seront régis par le droit français et en cas de litige seront soumis aux tribunaux compétents à Paris, France.</p> <p><b>Fiscalité</b> Tous les paiements relatifs aux Bons d'Option ou relatifs à la Garantie seront effectués sans prélèvement ni retenue au titre d'un quelconque impôt, taxe, droit, contribution ou charge gouvernementale de quelque nature, présent ou futur, imposé, levé, collecté ou retenu par ou pour le compte d'une quelconque Juridiction Fiscale, sauf si le prélèvement ou la retenue d'un quelconque impôt, taxe, droit, contribution ou charge gouvernementale est requis par la loi.</p> <p>Si en vertu de la législation d'une quelconque Juridiction Fiscale, un prélèvement ou une retenue est imposé par la loi, l'Emetteur ou, selon le cas, le Garant, devra (sauf dans certaines circonstances), majorer dans toute la mesure permise par la loi, les paiements, de telle façon qu'après ce prélèvement ou cette retenue chaque Porteur de Bons d'Option perçoive l'intégralité des sommes qui lui auraient été versées en l'absence d'un tel</p>

**Section C — Valeurs mobilières**

		<p>prélèvement ou d'une telle retenue.</p> <p>Nonobstant les dispositions ci-dessus, en aucun cas, ni l'Emetteur, ni le Garant ne sera tenu de payer des montants supplémentaires au titre des Bons d'Option pour, ou à cause d'une quelconque retenue ou déduction (i) exigée en vertu d'un accord décrit à la Section 1471(b) de l'<i>US International Revenue Code</i> de 1986 (« le Code ») ou imposée autrement en vertu des Sections 1471 à 1474 du Code, de tout règlement ou convention y afférents, de toute interprétation officielle qui en est faite, ou de toute loi transposant un accord intergouvernemental ou (ii) imposée en vertu de la Section 871(m) du Code.</p> <p>Où</p> <p><b>Juridiction Fiscale</b> désigne dans le cas de paiements effectués par SG Issuer : le Luxembourg ou toute autre subdivision politique ou autorité de celui-ci disposant d'un pouvoir d'imposition et dans le cas de paiements effectués par Société Générale : la France ou toute autre subdivision politique ou autorité de celle-ci disposant d'un pouvoir d'imposition.</p>
C.11	<i>Si les valeurs mobilières offertes font ou feront l'objet d'une demande d'admission à la négociation, en vue de leur distribution sur un marché réglementé ou sur des marchés équivalents avec l'indication des marchés en question</i>	Une demande a été faite pour l'admission des Bons d'Option aux négociations sur le marché réglementé d'Euronext Paris.
C.15	<i>Manière dont la valeur de l'investissement est influencée par celle du ou des instrument(s) sous-jacent(s)</i>	<p>Le prix d'émission, puis le prix de chaque Bon d'Option pendant sa durée de vie dépend des éléments suivants : la différence entre la valeur du sous-jacent et le prix d'exercice, la maturité, les taux d'intérêt, les dividendes, et, dans le cas où le sous-jacent est dans une devise étrangère, le taux de change entre cette devise et la devise de règlement. Le prix de chaque Bon d'Option intègre une prime de risque qui dépend principalement de l'écart entre le cours du sous-jacent et le prix d'exercice, et de la volatilité des cours du sous-jacent.</p> <p>L'influence des facteurs ci-avant, toutes choses étant égales par ailleurs, se fera en fonction des caractéristiques de chaque Bon d'Option, et donc en fonction de ses propres facteurs de sensibilité.</p>
C.16	<i>Date de maturité ou d'échéance des instruments dérivés – date d'exercice ou de la date finale de référence</i>	La date de Maturité des Bons d'Option est pour chaque tranche celle indiquée dans le tableau en annexe.
C.17	<i>Procédure de règlement des instruments dérivés</i>	Le règlement se fera en espèces.
C.18	<i>Modalités relatives au produit des instruments dérivés</i>	L'exercice d'un Lot de Bons d'Option donne au porteur le droit de recevoir un montant dans la devise de règlement, ou converti dans la devise de règlement en appliquant le taux de conversion, égal à la différence positive (i) dans le cas de Bons d'Option d'Achat, entre le prix de référence et le prix d'exercice et (ii) dans le cas de Bons d'Option de Vente, entre le prix d'exercice et le prix de référence.
C.19	<i>Prix d'exercice ou prix de référence final du sous-jacent</i>	Le Prix d'Exercice des Bons d'Option est pour chaque tranche celui indiqué dans le tableau en annexe.
C.20	<i>Type de sous-jacent</i>	L'actif sous-jacent des Bons d'Option est une Action.



**Section C — Valeurs mobilières**

	<i>utilisé et informations à son sujet</i>	<p>Informations sur le sous-jacent, dont les performances passées et futures de l'Action et sa volatilité, peuvent être obtenues sur le site internet de la Société émettrice de l'Action et sur les serveurs d'informations financières comme Bloomberg, Reuters.</p> <p>Nom de l'Action : pour chaque tranche celui indiqué dans le tableau en annexe.</p>
--	--	--

## Section D — Risques

D.2	<i>Informations clés sur les principaux risques propres à l'Emetteur</i>	<p>Un investissement dans les Bons d'Option implique certains risques qui doivent être pris en compte avant toute décision d'investissement.</p> <p>En particulier, le Groupe est exposé aux risques inhérents à ses activités, notamment :</p> <ul style="list-style-type: none"><li>• <u>les risques économiques mondiaux :</u></li></ul> <p>L'économie mondiale et les marchés financiers sont toujours affectés par de fortes incertitudes susceptibles d'avoir un effet défavorable significatif sur l'activité du Groupe, sa situation financière et ses résultats.</p> <p>Les résultats du Groupe pourraient être affectés par les expositions aux marchés régionaux.</p> <p>Le Groupe est présent dans des secteurs très concurrentiels, y compris sur son marché domestique.</p> <ul style="list-style-type: none"><li>• <u>les risques de crédit :</u></li></ul> <p>Le Groupe est exposé à des risques de contrepartie et de concentration.</p> <p>Les stratégies de couverture mises en place par le Groupe n'écartent pas tout risque de pertes.</p> <p>Une augmentation importante de nouvelles provisions ou des provisions inadéquates des pertes sur créance douteuses pourraient avoir un effet défavorable sur les résultats du Groupe et sa situation financière.</p> <ul style="list-style-type: none"><li>• <u>les risques de marché :</u></li></ul> <p>Un ralentissement prolongé des marchés financiers ou une liquidité réduite sur les marchés pourrait rendre plus difficile la cession d'actifs ou la manœuvrabilité des positions et entraîner d'importantes pertes.</p> <p>La volatilité des marchés financiers pourrait se traduire par des pertes importantes sur les activités de trading et d'investissement du Groupe.</p> <p>La solidité financière et le comportement des autres institutions financières et acteurs de marché pourraient avoir un effet défavorable sur l'activité du Groupe.</p> <p>En cas de dégradation du marché, le Groupe pourrait tirer des revenus plus faibles des activités de courtage et de celles fondées sur la perception de commissions.</p> <ul style="list-style-type: none"><li>• <u>les risques opérationnels :</u></li></ul> <p>Le système de gestion des risques du Groupe pourrait connaître des défaillances et exposer le Groupe à des risques non identifiés ou non</p>
-----	--	--

## Section D — Risques

anticipés pouvant entraîner des pertes importantes.

Une défaillance opérationnelle, une interruption ou un incident d'exploitation affectant les partenaires commerciaux du Groupe, ou une défaillance ou une violation des systèmes d'information du Groupe, pourrait entraîner des pertes.

Pour établir ses comptes consolidés en conformité avec le référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne, le Groupe s'appuie sur des hypothèses et estimations qui, si elles se révélaient inexactes, pourraient avoir une incidence significative sur ses états financiers.

Une incapacité à conserver ou attirer des collaborateurs qualifiés, ainsi que des évolutions significatives de la réglementation du travail et des rémunérations, pourraient peser sur les performances du Groupe.

S'il réalisait une acquisition, le Groupe pourrait être dans l'incapacité de mettre en oeuvre le processus d'intégration des sociétés acquises dans des conditions de coût favorables ou de tirer parti des avantages attendus.

Le Groupe pourrait subir des pertes en raison d'événements imprévus ou catastrophiques, notamment des attaques terroristes ou des catastrophes naturelles.

- les risques structurels de taux d'intérêt et de change :

La variation des taux d'intérêt pourrait peser sur les activités de Banque et de Gestion d'Actifs du Groupe.

Les fluctuations des taux de change pourraient impacter les résultats du Groupe.

- le risque de liquidité :

Le Groupe est dépendant de son accès au financement et à d'autres sources de liquidité, lesquels peuvent être limités pour des raisons indépendantes de sa volonté.

- les risques de non-conformité et de réputation, litiges :

Une détérioration de la réputation du Groupe pourrait affecter sa position concurrentielle.

Les risques juridiques auxquels le Groupe est exposé pourraient avoir un effet défavorable sur sa situation financière et ses résultats.

Le Groupe est soumis à un cadre réglementaire étendu dans les pays où il est présent et les modifications de ce cadre réglementaire pourraient avoir un effet significatif sur l'activité et les coûts du Groupe et l'environnement financier et économique dans lequel il opère.

## Section D — Risques

		<p>Certaines mesures exceptionnelles prises par les États, les banques centrales et les régulateurs pourraient être amendées ou arrêtées.</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Les autres risques : Les risques liés à la mise en œuvre du plan stratégique du Groupe.</li> </ul> <p>La solvabilité et les notations de l'Emetteur peuvent affecter la valeur de marché des Bons d'Option.</p> <p>Le départ imminent du Royaume-Uni de l'Union européenne pourrait avoir un effet significatif sur le Groupe.</p> <p>L'Emetteur faisant partie du groupe, les facteurs de risques susvisés sont également applicables à l'Emetteur.</p>
D.6	<p><i>Informations clés sur les principaux risques propres aux valeurs mobilières et avertissement informant les investisseurs qu'ils pourraient perdre tout ou partie, selon le cas, de la valeur de leur investissement</i></p>	<p>L'attention des investisseurs est portée sur le fait que les Bons d'Option sont des instruments financiers complexes conçus pour des investisseurs accoutumés à ce type d'instruments.</p> <p>En complément des risques pouvant affecter la capacité de l'Emetteur à satisfaire ses obligations au titre des Bons d'Option et/ou la capacité du Garant à satisfaire ses obligations au titre de la Garantie relative auxdits Bons d'Option, de par leur nature, les Bons d'Option sont susceptibles de connaître des variations de valeur importantes pouvant, dans certaines circonstances, aboutir à la perte de la totalité du prix d'achat desdits Bons d'Option.</p> <p>Les principaux facteurs de risques relatifs aux Bons d'Option sont les suivants :</p> <p><b>a) Facteurs de risques généraux liés aux Bons d'Option</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Evaluation du caractère approprié de l'investissement : les Bons d'Option sont des instruments financiers complexes qui ne peuvent pas être adaptés à tous les investisseurs. Chaque investisseur potentiel ne doit prendre de décision d'investir dans les Bons d'Option qu'après avoir évalué le caractère approprié d'un tel investissement au regard de sa situation personnelle.</li> <li>• Le risque de retenue à la source de la loi américaine <i>Foreign Account Tax Compliance Act</i> :  le nouveau régime de déclaration ainsi que les retenues à la source potentielles prévus aux Sections 1471 à 1474 de l'<i>U.S. Internal Revenue Code</i> de 1986 peuvent affecter les paiements sur les Bons d'Option.</li> <li>• Le risque de retenue à la source de la loi américaine <i>Hiring Incentives to Restore Employment Act</i>:  la retenue à la source sur les paiements des équivalents de dividendes imposée par la loi américaine <i>Hiring Incentives to Restore Employment Act</i> peut affecter les paiements sur les Bons d'Option.</li> <li>• La loi de réforme de Wall Street et de protection des consommateurs Dodd-Frank : cette réglementation relative aux marchés de produits dérivés à terme et de gré à gré peut avoir pour corollaire une augmentation des coûts sur ces marchés, une réduction de la liquidité, affecter la structure des marchés et nuire au rendement et à la valeur des Bons d'Option, en imposant à plus ou moins long terme des contraintes additionnelles.</li> </ul>

## Section D — Risques

- Règlement européen sur les produits dérivés de gré à gré ("**EMIR**"), les contreparties centrales et les référentiels centraux et Directive européenne sur les Marchés d'Instruments Financiers ("**MiFID II**") : les évolutions réglementaires nées d'EMIR et de MiFID II devraient le moment venu augmenter de manière significative le coût de la conclusion d'opérations de produits dérivés et pourraient avoir un effet négatif sur la possibilité pour les Emetteurs de conclure des opérations de produits dérivés de gré à gré. En conséquence de ces coûts supplémentaires et de ces évolutions réglementaires, les investisseurs pourraient recevoir des intérêts inférieurs ou une rémunération moindre.
  - Directive sur le redressement et la résolution des établissements de crédit et des entreprises d'investissement ("**BRRD**") : les Bons d'Option pourront faire l'objet d'une réduction ou une conversion en fonds propres, ce qui peut résulter pour les porteurs de Bons d'Option en la perte totale ou partielle de leur investissement. L'exercice de tout pouvoir émanant de la BRRD ou toute suggestion d'un tel exercice peut affecter significativement et défavorablement les droits des porteurs de Bons d'Option, le prix ou la valeur de leur investissement dans n'importe quel Bon d'Option et/ou la capacité de l'Emetteur à satisfaire à ses obligations au titre de tout Bon d'Option.
  - L'imminence du départ du Royaume-Uni de l'Union européenne (**Brexit**) : les effets du Brexit pourraient impacter de manière négative l'activité, résultats, la situation financière et le flux de trésorerie du Groupe, et pourraient avoir une incidence négative sur la valeur des Bons d'Option.
  - Changement de loi : aucune assurance ne peut être donnée au porteur sur l'impact d'une évolution du cadre législatif, réglementaire ou des pratiques administratives postérieure au Prospectus de Base.
  - Légalité de l'acquisition : Aucun de l'Emetteur, du Garant et de l'Agent Placeur, ou de leurs sociétés liées respectives, n'a ou n'assume la responsabilité de la légalité de l'acquisition des Bons d'Option par un investisseur potentiel, que ce soit en vertu des lois en vigueur dans la juridiction où ils sont enregistrés ou celle où ils exercent leurs activités (si différente), ou du respect par l'investisseur potentiel de toute loi, réglementation ou règle édictée par un régulateur qui lui serait applicable.
  - Fiscalité : dans certaines juridictions, aucune position officielle des autorités fiscales ni aucune décision de justice n'est disponible s'agissant des Bons d'Option.
  - Considérations d'ordre juridique qui peuvent restreindre la possibilité de certains investissements : les activités d'investissement de certains investisseurs sont soumises à des lois et règlements spécifiques ou en cours d'examen par certaines autorités qui peuvent restreindre l'achat, l'utilisation en tant que garantie financière des Bons d'Option.
- b) Facteurs de risques liés à la structure des Bons d'Option**
- Risque lié à l'effet de levier : les Bons d'Option sont susceptibles de connaître des variations importantes par rapport à celui du sous-jacent pouvant aboutir dans certains cas à la perte de la totalité du prix d'achat.
  - Facteurs de risques liés à l'utilisation des Bons d'Option à titre de couverture : si des investisseurs achètent des Bons d'Option dans une optique de

## Section D — Risques

couverture, il est possible que la valeur des Bons d'Option au cours de leur vie ne puisse pas compenser exactement la perte constatée sur le sous-jacent couvert.

- Absence de droits sur le sous-jacent : aucun droit n'est accordé aux porteurs à l'égard d'une société émettant des valeurs mobilières liées aux Bons d'Option.

### c) Facteurs de risques liés à l'exercice des Bons d'Option:

- Décalage potentiel après l'exercice des Bons d'Option : il y a potentiellement un décalage après l'exercice des Bons d'Option avec un risque d'évolution du montant dû au porteur ou de la quantité et/ou qualité du sous-jacent à livrer pendant cette période.
- Facteurs de risques affectant la valeur des Bons d'Option : certains événements relatifs au sous-jacent ou des perturbations de marché peuvent avoir un impact sur l'émission, l'exercice des Bons d'Option et sur le montant dû au porteur.

### d) Facteurs de risques liés à l'évaluation des Bons d'Option :

Le modèle d'évaluation fait dépendre le prix des Bons d'Option de la différence entre la valeur du sous-jacent et le prix d'exercice, de la maturité, de la valeur du sous-jacent, des taux d'intérêt, des dividendes estimés et du niveau de volatilité. Selon la sensibilité de chaque facteur, le prix d'émission variera dans un sens comme dans l'autre.

### e) Facteurs de risques relatifs aux actifs sous-jacents :

- Risques relatifs aux Bons d'Option sur Action : ces risques recouvrent l'absence de droit relatif aux actions sous-jacentes, une protection limitée eu égard à l'antidilution et certains risques liés à la conduite des émetteurs d'actions qui ne sont pas tenus de prendre en compte les intérêts des porteurs.

### f) Risques liés au marché en général :

- Risque de change et de contrôle des changes : cela se traduit par un risque de variation significative des taux de change ou d'un changement du contrôle des changes par les pays régissant les devises concernées.
- Valeur de marché des Bons d'Option : la valeur de marché peut être affectée par la qualité de crédit de l'Emetteur et/ou du Garant ou par un certain nombre de facteurs interdépendants (économiques, financiers, politiques en France et ailleurs).
- Marché secondaire : ceux-ci incluent l'éventualité qu'un marché animé établi ne puisse jamais se développer ou ne puisse pas être très liquide. Par conséquent, les investisseurs peuvent se trouver dans l'incapacité de vendre les Bons d'Option facilement.

<b>Section E — Offre</b>		
E.2b	<i>Raisons de l'offre et de l'utilisation prévues du produit</i>	Le produit net de chaque émission de Bons d'Option sera destiné au financement général des investissements du Groupe, y compris la réalisation de bénéfice.
E.3	<i>Modalités de l'offre</i>	<p><b>Juridiction(s) de l'Offre au Public</b> : France</p> <p><b>Période d'Offre</b> : De la Date d'Emission jusqu'à la date à laquelle les Bons d'Option ne seront plus admis aux négociations.</p> <p><b>Prix d'Offre</b> : Les Bons d'Option émis le 22 juin 2018 seront intégralement souscrits par Société Générale au Prix d'Emission.</p> <p>Les Bons d'Option seront ensuite offerts par Société Générale à un <b>Prix d'Offre</b> qui variera en fonction d'un certain nombre de facteurs, y compris, mais pas seulement, le prix du sous-jacent.</p> <p><b>Conditions auxquelles l'Offre est soumise</b> : Sans objet</p>
E.4	<i>Intérêt pouvant influencer sensiblement sur l'émission/l'offre, y compris les intérêts conflictuels</i>	Sans objet. A la connaissance de l'Emetteur, aucune personne impliquée dans l'émission de Bons d'Option n'a d'intérêt matériel à cette émission.
E.7	<i>Estimation des dépenses facturées à l'investisseur par l'Emetteur ou l'offreur</i>	Sans objet. Il n'y a pas de frais facturés par l'Emetteur aux investisseurs.

## Annexe

Air France-KLM (code ISIN FR0000031122)

Tranche	Prix d'Exercice	Date de Maturité	Prix d'émission	Code ISIN
A	8,50 EUR	21-Juin-19	0,31 EUR	LU1790360884
B	9,00 EUR	21-Juin-19	0,24 EUR	LU1790361007
C	5,50 EUR	21-Juin-19	0,16 EUR	LU1790361262
D	8,50 EUR	20-Septembre-19	0,37 EUR	LU1790361429
E	9,00 EUR	20-Septembre-19	0,30 EUR	LU1790361775
F	9,50 EUR	20-Septembre-19	0,24 EUR	LU1790361932
G	10,00 EUR	20-Septembre-19	0,19 EUR	LU1790362153
H	10,50 EUR	20-Septembre-19	0,15 EUR	LU1790362401
I	11,00 EUR	20-Septembre-19	0,12 EUR	LU1790362666
J	5,50 EUR	20-Septembre-19	0,20 EUR	LU1790362823
K	6,00 EUR	20-Septembre-19	0,28 EUR	LU1790363128
L	6,50 EUR	20-Septembre-19	0,37 EUR	LU1790363474
M	7,00 EUR	20-Septembre-19	0,48 EUR	LU1790363631
N	7,50 EUR	20-Septembre-19	0,61 EUR	LU1790363805
O	9,50 EUR	20-Décembre-19	0,29 EUR	LU1790363987
P	10,00 EUR	20-Décembre-19	0,23 EUR	LU1790364100
Q	10,50 EUR	20-Décembre-19	0,19 EUR	LU1790364449
R	11,00 EUR	20-Décembre-19	0,16 EUR	LU1790364795
S	5,50 EUR	20-Décembre-19	0,24 EUR	LU1790364878
T	6,00 EUR	20-Décembre-19	0,32 EUR	LU1790364951
U	6,50 EUR	20-Décembre-19	0,42 EUR	LU1790365172
V	7,00 EUR	20-Décembre-19	0,53 EUR	LU1790365339
W	7,50 EUR	20-Décembre-19	0,66 EUR	LU1790365503

BNP Paribas (code ISIN FR0000131104)

Tranche	Prix d'Exercice	Date de Maturité	Prix d'émission	Code ISIN
A	40,00 EUR	21-Juin-19	0,20 EUR	LU1790365768
B	54,00 EUR	20-Septembre-19	0,71 EUR	LU1790365842
C	56,00 EUR	20-Septembre-19	0,56 EUR	LU1790366063
D	58,00 EUR	20-Septembre-19	0,43 EUR	LU1790366220
E	60,00 EUR	20-Septembre-19	0,33 EUR	LU1790366576
F	62,00 EUR	20-Septembre-19	0,25 EUR	LU1790366816
G	42,00 EUR	20-Septembre-19	0,34 EUR	LU1790367038
H	44,00 EUR	20-Septembre-19	0,43 EUR	LU1790367202
I	46,00 EUR	20-Septembre-19	0,55 EUR	LU1790367467
J	48,00 EUR	20-Septembre-19	0,69 EUR	LU1790367624
K	50,00 EUR	20-Septembre-19	0,86 EUR	LU1790367897
L	52,00 EUR	20-Septembre-19	1,05 EUR	LU1790368192
M	56,00 EUR	20-Décembre-19	0,65 EUR	LU1790368432
N	58,00 EUR	20-Décembre-19	0,52 EUR	LU1790368606
O	62,00 EUR	20-Décembre-19	0,33 EUR	LU1790368945
P	42,00 EUR	20-Décembre-19	0,40 EUR	LU1790369166
Q	44,00 EUR	20-Décembre-19	0,50 EUR	LU1790369323



R	46,00 EUR	20-Décembre-19	0,63 EUR	LU1790369679
S	48,00 EUR	20-Décembre-19	0,78 EUR	LU1790369836

Crédit Agricole S.A. (code ISIN FR0000045072)

Tranche	Prix d'Exercice	Date de Maturité	Prix d'émission	Code ISIN
A	12,50 EUR	21-Juin-19	0,24 EUR	LU1790370099
B	13,50 EUR	21-Juin-19	0,13 EUR	LU1790370255
C	9,50 EUR	21-Juin-19	0,18 EUR	LU1790370412
D	10,50 EUR	21-Juin-19	0,33 EUR	LU1790370685
E	12,00 EUR	20-Septembre-19	0,38 EUR	LU1790370842
F	12,50 EUR	20-Septembre-19	0,29 EUR	LU1790371063
G	13,00 EUR	20-Septembre-19	0,22 EUR	LU1790371147
H	13,50 EUR	20-Septembre-19	0,17 EUR	LU1790371493
I	14,00 EUR	20-Septembre-19	0,13 EUR	LU1790371659
J	9,50 EUR	20-Septembre-19	0,22 EUR	LU1790371907
K	10,00 EUR	20-Septembre-19	0,29 EUR	LU1790372111
L	10,50 EUR	20-Septembre-19	0,38 EUR	LU1790372384
M	11,00 EUR	20-Septembre-19	0,49 EUR	LU1790373432
N	12,50 EUR	20-Décembre-19	0,34 EUR	LU1790373606
O	13,50 EUR	20-Décembre-19	0,21 EUR	LU1790373945
P	9,00 EUR	20-Décembre-19	0,19 EUR	LU1790374166
Q	9,50 EUR	20-Décembre-19	0,26 EUR	LU1790374323
R	10,50 EUR	20-Décembre-19	0,43 EUR	LU1790374679
S	11,00 EUR	20-Décembre-19	0,54 EUR	LU1790374836

Société Générale (code ISIN FR0000130809)

Tranche	Prix d'Exercice	Date de Maturité	Prix d'émission	Code ISIN
A	36,00 EUR	21-Juin-19	0,47 EUR	LU1790375056
B	37,00 EUR	21-Juin-19	0,39 EUR	LU1790375213
C	27,00 EUR	21-Juin-19	0,17 EUR	LU1790375569
D	36,00 EUR	20-Septembre-19	0,55 EUR	LU1790375726
E	37,00 EUR	20-Septembre-19	0,47 EUR	LU1790376021
F	38,00 EUR	20-Septembre-19	0,40 EUR	LU1790376377
G	39,00 EUR	20-Septembre-19	0,34 EUR	LU1790376534
H	40,00 EUR	20-Septembre-19	0,29 EUR	LU1790376708
I	41,00 EUR	20-Septembre-19	0,24 EUR	LU1790376963
J	42,00 EUR	20-Septembre-19	0,20 EUR	LU1790377185
K	43,00 EUR	20-Septembre-19	0,17 EUR	LU1790377342
L	28,00 EUR	20-Septembre-19	0,25 EUR	LU1790377698
M	29,00 EUR	20-Septembre-19	0,30 EUR	LU1790377938
N	30,00 EUR	20-Septembre-19	0,36 EUR	LU1790378159
O	31,00 EUR	20-Septembre-19	0,42 EUR	LU1790378316
P	32,00 EUR	20-Septembre-19	0,50 EUR	LU1790378589
Q	33,00 EUR	20-Septembre-19	0,58 EUR	LU1790378746
R	34,00 EUR	20-Septembre-19	0,67 EUR	LU1790379041

S	38,00 EUR	20-Décembre-19	0,48 EUR	LU1790379397
T	39,00 EUR	20-Décembre-19	0,41 EUR	LU1790379553
U	40,00 EUR	20-Décembre-19	0,35 EUR	LU1790379637
V	41,00 EUR	20-Décembre-19	0,30 EUR	LU1790379710
W	42,00 EUR	20-Décembre-19	0,26 EUR	LU1790380130
X	43,00 EUR	20-Décembre-19	0,22 EUR	LU1790380304
Y	28,00 EUR	20-Décembre-19	0,30 EUR	LU1790380569
Z	29,00 EUR	20-Décembre-19	0,35 EUR	LU1790380726
AA	30,00 EUR	20-Décembre-19	0,41 EUR	LU1790380999
AB	31,00 EUR	20-Décembre-19	0,48 EUR	LU1790381377
AC	32,00 EUR	20-Décembre-19	0,56 EUR	LU1790381534
AD	33,00 EUR	20-Décembre-19	0,65 EUR	LU1790381708

Total S.A. (code ISIN FR0000120271)

Tranche	Prix d'Exercice	Date de Maturité	Prix d'émission	Code ISIN
A	52,00 EUR	21-Septembre-18	0,41 EUR	LU1790381963
B	54,00 EUR	21-Septembre-18	0,20 EUR	LU1790382185
C	56,00 EUR	21-Septembre-18	0,09 EUR	LU1790382342
D	52,00 EUR	21-Septembre-18	0,48 EUR	LU1790382771
E	52,00 EUR	21-Décembre-18	0,45 EUR	LU1790382854
F	54,00 EUR	21-Décembre-18	0,27 EUR	LU1790383159
G	56,00 EUR	21-Décembre-18	0,16 EUR	LU1790383233
H	52,00 EUR	21-Décembre-18	0,83 EUR	LU1790383407
I	58,00 EUR	15-Mars-19	0,17 EUR	LU1790383662
J	48,00 EUR	15-Mars-19	0,53 EUR	LU1790383829
K	58,00 EUR	21-Juin-19	0,21 EUR	LU1790384124
L	60,00 EUR	21-Juin-19	0,14 EUR	LU1790384553
M	48,00 EUR	21-Juin-19	0,79 EUR	LU1790384637
N	52,00 EUR	20-Septembre-19	0,72 EUR	LU1790385014
O	54,00 EUR	20-Septembre-19	0,54 EUR	LU1790385105
P	56,00 EUR	20-Septembre-19	0,40 EUR	LU1790385360
Q	58,00 EUR	20-Septembre-19	0,29 EUR	LU1790385790
R	60,00 EUR	20-Septembre-19	0,21 EUR	LU1790385956
S	42,00 EUR	20-Septembre-19	0,42 EUR	LU1790386178
T	44,00 EUR	20-Septembre-19	0,55 EUR	LU1790386335
U	46,00 EUR	20-Septembre-19	0,71 EUR	LU1790386509
V	48,00 EUR	20-Septembre-19	0,91 EUR	LU1790386681
W	50,00 EUR	20-Septembre-19	1,14 EUR	LU1790386764
X	52,00 EUR	20-Décembre-19	0,77 EUR	LU1790386921
Y	54,00 EUR	20-Décembre-19	0,59 EUR	LU1790387069
Z	56,00 EUR	20-Décembre-19	0,45 EUR	LU1790387226
AA	58,00 EUR	20-Décembre-19	0,34 EUR	LU1790387572
AB	60,00 EUR	20-Décembre-19	0,26 EUR	LU1790387739
AC	42,00 EUR	20-Décembre-19	0,53 EUR	LU1790387903
AD	44,00 EUR	20-Décembre-19	0,68 EUR	LU1790388117
AE	46,00 EUR	20-Décembre-19	0,86 EUR	LU1790388380
AF	48,00 EUR	20-Décembre-19	1,07 EUR	LU1790388547

Vallourec (code ISIN FR0000120354)

<b>Tranche</b>	<b>Prix d'Exercice</b>	<b>Date de Maturité</b>	<b>Prix d'émission</b>	<b>Code ISIN</b>
A	5,50 EUR	20-Septembre-19	0,60 EUR	LU1790388893
B	6,00 EUR	20-Septembre-19	0,45 EUR	LU1790389198
C	6,50 EUR	20-Septembre-19	0,34 EUR	LU1790389438
D	7,00 EUR	20-Septembre-19	0,26 EUR	LU1790389602
E	7,50 EUR	20-Septembre-19	0,20 EUR	LU1790389867
F	3,50 EUR	20-Septembre-19	0,33 EUR	LU1790390014
G	4,00 EUR	20-Septembre-19	0,50 EUR	LU1790390287
H	4,50 EUR	20-Septembre-19	0,72 EUR	LU1790390444
I	5,00 EUR	20-Septembre-19	1,00 EUR	LU1790390790
J	6,00 EUR	20-Décembre-19	0,51 EUR	LU1790390956
K	6,50 EUR	20-Décembre-19	0,40 EUR	LU1790391178
L	7,00 EUR	20-Décembre-19	0,31 EUR	LU1790391418
M	7,50 EUR	20-Décembre-19	0,24 EUR	LU1790391681
N	3,50 EUR	20-Décembre-19	0,39 EUR	LU1790391848
O	4,50 EUR	20-Décembre-19	0,81 EUR	LU1790392069
P	5,00 EUR	20-Décembre-19	1,08 EUR	LU1790392226